

Article 1 de la loi votée : les non vaccinés ne pourront pas voter à la Présidentielle !!!!

écrit par Christine Tasin | 23 juillet 2021





Illustration : Le **putsch de la Brasserie ou putsch de Munich** est une tentative de prise du pouvoir par la force en Bavière menée par Adolf Hitler, dirigeant du Parti national-socialiste des travailleurs allemands (NSDAP), dans la soirée du 8 novembre 1923 .

Le [@gouvernementFR](#) rejette l'amendement du député Joachim Son-Forget visant à exclure les bureaux de vote de l'application du [#PassSanitaire](#). Il faudra donc bien se munir du [#PassDeLaHonte](#) pour voter à la présidentielle. Un véritable attentat contre la démocratie [#Resistance](#) ☐☐

– Rémi Tell (@RemiTell) [July 22, 2021](#)

On se souvient qu'ils ont pourtant exclu d'imposer le Pass Sanitaire à l'Assemblée nationale car ils serait inconstitutionnel d'empêcher les députés de la nation non

vaccinés de ne pas faire leur boulot mais ils pourraient empêcher de voter le citoyen lambda ?

Un conseiller de Ministre exulte : « nous allons faire une vie de merde pour les non vaccinés » !

Excellente analyse de NDA.

La France bascule dans la société de délation...

On saisira le Conseil constitutionnel : acceptera-t-il qu'un fiché S ou un terroriste islamiste ait plus de droits qu'un non vacciné ?

Si le conseil constitutionnel se couche il faudra boycotter tous les lieux qui appliquent le Pass Sanitaire.

NDA a beau évoquer Gandhi et la non violence... la lutte pourrait bien basculer dans la violence ! Ce qui se passe est trop énorme. Les députés et sénateurs devront rendre des comptes.